



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 1^{er} avril 2025

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et les chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et les directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et les
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et les
inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une
circonscription

Monsieur le responsable de l'INSPE du site
départemental de Seine-et-Marne
(**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures pour un poste de professeur ou professeure – coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire – Rentrée scolaire 2025/2026

Poste vacant :

Un poste de professeur ou professeure – coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire à la rentrée scolaire 2025-2026.

Lieu d'affectation : école élémentaire publique « Les 2 Parcs » à Champs-sur-Marne

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°20 A (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Être enseignant ou enseignante du 1^{er} degré, titulaire du CAPPEI, (ou d'un diplôme équivalent).
Certifié(e) en LSF niveau B2.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 28 avril 2025.**

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 30 avril 2025.**

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **courant mai 2025.**

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif. A l'issue de cette première année, après validation par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale en charge du pôle école inclusive, le candidat ou la candidate sera nommé(e) à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement

Fiche n° 20 A

Professeur ou professeure-coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Profil du poste :

Enseignant ou enseignante du 1^{er} degré spécialisé(e), titulaire du CAPPEI
Certifié(e) en LSF niveau B2

Autorité hiérarchique :

L'IEN du Pôle Ecole Inclusive et l'IEN de la circonscription de Champs sur Marne

Lieu d'affectation :

Ecole Les 2 Parcs à Champs sur Marne

Niveau d'enseignement :

Elémentaire

Cadre de référence :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République

Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds

Circulaire n° 2017-011 Mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd

Conditions de service :

Obligation Réglementaire de service (ORS) : 21 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves, 3h hebdomadaire Rôle de Personne Ressource

108 heures annuelles (réunions et 18h de formation continue)

Compétences et qualités requises

- Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdité.
- Avoir des compétences pédagogiques et didactiques sur les différentes modalités de communication alternative ou de soutien à la communication.
- Connaissance de la surdité, des éventuels troubles associés et de leurs impacts sur le développement de l'enfant et sur les apprentissages.
- Connaissances des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.
- Faire preuve de qualités relationnelles avérées et posséder de réelles capacités à travailler en équipe.

Missions de l'enseignant ou de l'enseignante :

- Mise en œuvre de coopérations avec les équipes pédagogiques de l'école élémentaire
- Assurer l'enseignement en LSF et de la LSF pour la maîtrise du Socle Commun de Connaissance de compétences et de culture et les éléments du programme
- Choisir les méthodes adaptées aux capacités des élèves sourds, avec troubles associés éventuels, difficultés d'apprentissage
- Concevoir et mettre en œuvre des séances de co-intervention ou de co-enseignement avec les autres enseignants de l'école
- Participer à la mise en œuvre de chaque Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- Coordonner ses actions avec celles des équipes pédagogiques, soignantes (soins libéraux, infirmière etc...) et socio-éducatives (SSEFS)
- Être identifié(e) comme personne ressource auprès de la communauté éducative (mise en œuvre des adaptations pour les ESH, contribution à la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination d'actions concertées entre les membres de la communauté éducative).